



Est des propos diffamatoires ?

Par lamatinale, le 18/06/2014 à 06:43

Bonjour,

Je viens de parcourir votre article concernant la diffamation écrite et / ou verbale exprimée devant le JAF

J'ai une question, en historique, mon ex a décidé, parce qu'on le sollicitais pour savoir "s'il acceptais de participer aux frais scolaire" de notre fille de 20 ans et demi. Frais s'élevant à 4665 €. Mon ex a répondu, qu'a partir du mois suivant, il paierait directement la pension à notre fille, qui habite chez moi et n'a aucun revenu. Ceci pour qu'elle gère son budget, paie son école et me re-distribue une partie de la pension !

Lorsque la pension est effectivement arrivée sur le compte de notre fille, j'ai fait appel à un huissier pour le rétablissement de mes droits

Ensuite il a déposé la saisine pour la révision de la PA. Dans la saisine de mon ex, qui est le demandeur, il m'accuse de m'interposer entre ma fille et lui, mais le pire c'est qu'il m'accuse d'avoir récupéré l'argent de la pension, qu'il a versé à notre fille. Evidemment ce n'est pas le cas. D'autant qu'il n'a même pas fêté les 20 ans de notre fille. Du coup, ça vaut le cadeau qu'elle n'a pas reçu 2 mois avant.

Est ce que ses propos relève de la diffamation. Il a des termes très dénigrants, tels que, je cite :
je serai un mère abusive qui empêche ma fille de s'en aller tant je serai "accrochée" à ce que je considère comme un rente à part entière"
Et dernièrement ce pseudo détournement d'argent

Merci de votre réponse, je passe en audience le 30 juin et je viens juste de poster (le 16.06) mes conclusions

Merci encore, et par avance pour votre aide